

**COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES
DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE
Sous-Comité juridique**

Transcription non éditée

713^{ème} séance

Mardi 5 avril 2005, à 10 heures

Vienne

Président : M. S. MARCHISIO (Italie)

La séance est ouverte à 10 h 17.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Bonjour, Mesdames et Messieurs les délégués. La sept cent treizième réunion du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique est ouverte. Ce matin, nous poursuivrons l'examen du point 3 à l'ordre du jour, « Débat général », ainsi que l'examen du point 4, « État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace ». Nous terminerons l'examen du point 3 à 13 heures. Je vous demanderai donc d'inscrire vos noms sur la liste avant 13 heures cet après-midi si vous souhaitez prononcer une déclaration. Si le temps le permet, nous commencerons l'examen du point 5 de l'ordre du jour, « Information concernant les activités des organisations internationales dans le domaine du droit spatial.

Débat général (point 3 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs les délégués, poursuivons à présent l'examen du point 3 à l'ordre du jour, « Débat général ». Le premier orateur qui figure sur ma liste est le représentant du Japon. Monsieur, vous avez la parole.

M. S. MORIMOTO (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, au nom de la délégation japonaise, j'ai l'honneur de m'exprimer aujourd'hui

devant la quarante-quatrième session du Sous-Comité juridique du COPUOS. J'aimerais exprimer notre gratitude et notre respect envers les efforts de Monsieur Machismo, le Président du Sous-Comité et nous saluons Monsieur Kopal et Monsieur Hedman pour leur élection.

J'aimerais également remercier Monsieur Sergio Camacho-Lara, Directeur du Bureau, ainsi que son personnel pour leur travail de préparation.

Monsieur le Président, tout d'abord j'aimerais mentionner quelques événements capitaux qui ont eu lieu depuis la dernière session de ce Sous-Comité et qui auront lieu cette année.

Premièrement, nous avons lancé une enquête sur le développement spatial et l'utilisation au Japon. De ce fait, le Conseil pour la science et la technologie a adopté en septembre dernier le rapport intitulé « Stratégie de base pour le développement de l'espace et son exploitation ». Ce rapport fournit un cadre de travail pour les dix prochaines années et confirme l'importance du développement et de l'exploitation de l'espace en termes de stratégie nationale. Ce document suggère également que nous accordions une priorité capitale à la fiabilité technologique, le développement et le renforcement des technologies. En outre, ce rapport établit trois objectifs, à savoir : garantir la sécurité nationale ; développer l'économie et améliorer la qualité de vie de nos citoyens ; et enfin, renforcer les connaissances scientifiques et promouvoir le

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0708, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



développement durable de l'humanité. Ce document reprend également des domaines de priorité tels que la sécurité nationale et la gestion des crises, le positionnement de la fusée H2-A en tant que fusée principale du Japon, ainsi que la promotion à long terme d'un programme spatial humain indépendant.

Par ailleurs, l'Agence d'exploration de l'espace japonaise (JAXA), organisation principale pour la recherche et le développement dans le domaine aérospatial, a revu les concepts et mesures que l'industrie japonaise doit prendre ces deux prochaines décennies. Ce processus a été intitulé « Vision à long terme de JAXA ». Un rapport final sera peaufiné à la fin de ce mois.

Deuxièmement, nous aimerions vous informer des lancements repris pour la fusée japonaise H-2A. Après l'échec du lancement de H-2A n° 6 en 2003, nous avons examiné les causes de cet échec et nous avons pris des mesures exhaustives pour améliorer à la fois l'ingénierie et la gestion. Récemment, des mesures techniques et l'établissement de structures de gestion responsables ont été mises sur pied et le H-2A a été lancé avec succès. Le MTSAT-1R que l'on a nommé Himawari n° 6 observe les conditions météorologiques et contrôle le trafic aérien. Cet instrument a été mis en orbite en février dernier. Durant cette année, trois H-2A sont prévus y compris un satellite d'observation de la Terre et observation et contrôle des catastrophes naturelles. Le Japon continuera à s'efforcer de lancer de nouvelles fusées et améliorer la fiabilité de sa technologie.

Troisièmement, durant la Conférence mondiale des Nations Unies sur les catastrophes naturelles qui a eu lieu en janvier à Kobe au Japon, nous avons proposé d'organiser la session particulière extraordinaire sur la catastrophe de l'Océan indien dans le cadre de l'utilisation et du développement spatial. Voilà pourquoi JAXA a organisé une session sur « La réduction du risque à travers l'utilisation efficace des observations de la Terre », et l'« Atelier asiatique sur l'utilisation des données technologiques satellitaires pour le contrôle des catastrophes naturelles ». Nous contribuerons à l'établissement d'une carte concernant les divers risques et nous fournirons les données provenant du satellite d'observation de la Terre.

Quatrièmement, en octobre, le Congrès astronautique international sera organisé à Fukuoka au Japon. Nous espérons que les résultats de ce Congrès contribueront à la recherche académique et à la promotion de la coopération internationale

concernant le développement spatial. En tant que pays hôte de cet événement, nous tentons de contribuer activement au succès de celui-ci. En outre, avant cet événement, l'Atelier des Nations Unies et de l'IAC aura lieu à Kita-Kyushu au Japon. Le sujet de cet atelier est « L'enseignement concernant l'espace et la création de capacités pour le développement durable ». Nous espérons qu'un débat actif aura lieu concernant la résolution de problèmes communs auxquels sont confrontés les pays participants et les organisations dans le domaine de l'enseignement.

Monsieur le Président, passons à présent aux sujets dont nous débattons durant cette session.

Tout d'abord, le Japon est partie à quatre traités sur l'espace : le Traité sur l'espace extra-atmosphérique, l'Accord concernant le sauvetage, la Convention sur la responsabilité et la Convention sur l'immatriculation. Le Japon entreprend de façon constante les activités spatiales conformément à ces traités. Ces traités qui constituent le cadre juridique de nos activités spatiales dans l'espace extra-atmosphérique, sont capitaux dans le sens qu'ils fournissent une base pour l'élargissement du champ des activités spatiales. Nous discuterons de ce point en détail durant les jours à venir. Toutefois, j'aimerais dire brièvement ici que pour renforcer le cadre juridique des activités spatiales mondiales, il est souhaitable qu'avant tout les pays s'engagent à respecter ces traités au lieu de débattre d'une convention exhaustive des Nations Unies sur le droit spatial.

Dans ce contexte et conformément au mandat consistant à entreprendre des activités éducatives, l'organisme JAXA a envoyé des experts à divers forums sur le droit spatial, forums qui sont organisés régulièrement pour aider les étudiants intéressés par les activités spatiales. Le Japon continue à promouvoir de nombreuses activités concernant les aspects juridiques, en particulier concernant les activités spatiales à l'avenir.

Deuxièmement, le « Protocole sur les objets spatiaux à la Convention internationale sur les biens d'équipement mobiles » a été rédigé de façon très provisoire. Ce document aura un effet positif sur les activités commerciales et devrait être l'un des sujets de nos débats. Le Japon a contribué à l'élaboration du projet de protocole en envoyant des experts japonais aux réunions qui traitaient de ce sujet. Nous avons également organisé un groupe d'études national comprenant des juristes et des experts de l'industrie. Ce groupe s'occupe particulièrement des intérêts de sécurité concernant les objets spatiaux. Nous continuerons à être actif dans ce débat.

Troisièmement, durant la quarante-deuxième session du Sous-Comité scientifique et technique du COPUOS qui a eu lieu en février dernier, le groupe de travail sur les débris spatiaux s'est mis d'accord pour élaborer un document sur la réduction des débris spatiaux sous la direction de Monsieur Portelli. Nous continuons notre contribution dans l'élaboration de ce document et nous envisageons d'examiner les aspects juridiques concernant la réduction des débris spatiaux à l'avenir.

Monsieur le Président, le Sous-Comité juridique a pour tâche d'examiner les aspects juridiques de ce domaine afin de garantir des activités spatiales justes et libres. Nous aiderons le Sous-Comité juridique et nous contribuerons à obtenir à atteindre les buts du Sous-Comité.

Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie. Je donne à présent la parole au représentant de la délégation chinoise. Vous avez la parole Monsieur.

M. S. WEI (Chine) [*interprétation du chinois*] : Je vous remercie. La délégation chinoise est très satisfaite de vous voir encore à la tête de nos débats. Sous votre direction et grâce à la collaboration de tous les pays participants, nous sommes persuadés que nous parviendrons à nos objectifs sans grands accrocs. Vous pouvez en tout cas compter sur notre contribution aux travaux du Sous-Comité pour tous les points de l'ordre du jour.

Monsieur le Président, la technologie spatiale et la recherche scientifique en matière spatiale chinoise ont beaucoup avancé depuis quelques années. En 2004, nous avons lancé le satellite CT-2 en orbite polaire avec son double star ainsi que le FY2C. Les données images de ce satellite seront à disposition des utilisateurs gratuitement.

Monsieur le Président, pour renforcer et élargir encore les échanges et la coopération avec d'autres pays en matière d'utilisation pacifique de l'espace, le moment est venu d'établir des relations pacifiques avec l'Argentine, le Chili, le Pérou, l'Inde, le Nigeria, la Malaisie sur le principe de la coopération et du respect mutuels. Notre coopération avec le Brésil en vue de développer des produits de données pour la télédétection ont été renforcés et élargis. Les deux gouvernements continueront de promouvoir la collaboration et nous avons prévu d'organiser une série de réunions en vue de mettre en place une convention en Asie-Pacifique pour renforcer les capacités des pays en

matière d'utilisation pacifique de l'espace et en vue de développer la recherche scientifique en la matière.

Le but ultime de notre effort est de parvenir à mettre en place un environnement meilleur. Ces activités doivent donner lieu à une coopération pacifique entre les différents pays du monde pour parvenir au progrès social. Étant donné ces circonstances, nous sommes toujours opposés à la militarisation et à la mise en place d'armes dans l'espace. Nous sommes contre la course aux armements spatiaux.

Le 22 mars, une conférence intitulée « Sauvegarde et sécurité spatiale » a eu lieu à Genève avec la participation de la Recherche en matière d'armement des Nations Unies, de nombreux pays ont pris part évidemment à cette conférence. Elle a exprimé certaines préoccupations en raison de la militarisation de l'espace extra-atmosphérique et a fait un appel à tous les pays afin que la sécurité de l'espace soit maintenue. Nous pensons qu'il s'agit d'une proposition qui vaut la peine d'être soulignée ici. Le Sous-Comité juridique doit discuter la manière de garantir sur le plan juridique l'utilisation pacifique de l'espace et le rôle qu'il doit jouer dans la prévention de la militarisation de l'espace grâce à un mécanisme juridique dissuasif. Nous sommes disposés à travailler d'arrache-pied avec le reste de la communauté internationale dans le but de faire de l'espace extra-atmosphérique un espace pacifique.

Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur le représentant de la Chine, pour cette intervention. Je donne à présent la parole à la délégation du Brésil. Monsieur l'Ambassadeur de Souza, vous avez la parole.

M. C. M. VIEIRA DE SOUZA (Brésil) [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur le Président. Étant donné que j'interviens pour la première fois, j'aimerais commencer par exprimer notre bonheur de vous voir présider cette quarante-quatrième session du Sous-Comité juridique. Vous pouvez compter sur la collaboration de ma délégation dans la poursuite de nos objectifs.

Ma délégation reprend à son compte l'intervention de l'Ambassadeur de la Bolivie qui a été prononcée au nom du GRULAC.

Ma délégation est convaincue que les événements tragiques qui ont semé la mort et la destruction dans l'Océan indien devraient renforcer

notre volonté de mettre à disposition les technologies spatiales pour un nombre aussi élevé que possible de pays en développement qui ne disposent pas encore des moyens pour y accéder.

Cette tragédie a également attiré l'attention d'un groupe important de pays par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses Sous-Comités qui souhaitent combler ce fossé. Je crois que nous devons jouer un rôle de leader pour contribuer à ce que les pays en développement puissent jouir et bénéficier des technologies spatiales.

Le travail du COPUOS et de ses Sous-Comités est essentiel dans ce sens. Le Sous-Comité juridique doit mettre en place un corpus de lois, de règles et de principes pour que l'espace soit bénéfique pour tous. Il faut tenir compte des besoins spéciaux des pays en développement.

Ma délégation, Monsieur le Président, souhaite également remercier le Bureau, l'Institut international pour le droit spatial et le Centre européen pour le droit spatial d'avoir organisé le symposium sur les nouveautés récentes en télédétection et la désirabilité de réviser les Principes des Nations Unies de 1986 en matière de télédétection. Ma délégation considère que ce colloque a constitué une excellente occasion de reprendre le dialogue en la matière et nous a permis d'éclaircir pas mal de choses qui étaient encore un peu floues.

La coopération internationale joue également un rôle essentiel pour aider ou contribuer au développement des capacités spatiales de mon pays. Permettez-moi à cet égard de vous citer quelques-uns des progrès accomplis en la matière en 2004.

Pour ce qui est du programme de ressources satellitaires terrestres Chine-Brésil, également connu comme le Programme CBERS, deux protocoles complémentaires ont été signés durant la visite du Président chinois au Brésil au mois de novembre 2004. Le premier protocole vise à développer conjointement un satellite, le CBERS-2B, qui devrait être lancé avant le CBERS-3 et 4. Le CBERS-2B ajoute un satellite supplémentaire à cette série, ce qui permet d'améliorer la couverture et de poursuivre toutes les opérations de manière permanente.

Le second protocole met en place une politique commune de distribution des services du CBERS à des pays tiers, tout en fournissant des lignes directrices pour développer de manière conjointe tous les systèmes d'application terriens du

CBERS et le centre de traitement des données du CBERS.

En 2004, un traité a été signé entre le Brésil et l'Ukraine pour développer conjointement les capacités de lancement. Ces capacités devraient combiner la qualité et la fiabilité des véhicules de lancement Cyclone-4 ukrainien et la localisation privilégiée des installations d'Alcantara base de lancement qui se trouve au Brésil.

Il convient également de noter que durant la visite du Président de la Fédération de Russie au Brésil en novembre 2004, les deux parties ont signé un protocole d'accord pour la coopération spatiale qui comprend un large éventail de domaines.

Enfin, Monsieur le Président, j'aimerais également citer l'Atelier Nations Unies/Brésil sur le droit spatial qui a eu lieu à Rio de Janeiro du 22 au 25 novembre 2004. Cet Atelier a été organisé par la Société de droit spatial et d'aéronautique brésilienne en partenariat avec le Gouvernement et avec le responsable de l'espace extra-atmosphérique des Nations Unies. Les objectifs et les résultats de cet Atelier sont déjà présentés par le Directeur de l'OOSA dans le document A/AC.105/847.

Ma délégation pourrait évidemment beaucoup ajouter à cette intervention, mais nous aimerions surtout insister sur l'importance de cet événement qui contribue à promouvoir la coopération et à la mise en place d'expertises en droit spatial dans la région d'Amérique latine et des Caraïbes et saisit cette occasion pour remercier, pour rappeler sa reconnaissance au Bureau et aux membres de son Secrétariat qui ont tellement aidé, de manière si diligente à la préparation de ladite manifestation.

Enfin, Monsieur le Président, le Brésil considère que les activités spatiales sont un élément fondamental de son développement national. La coopération internationale joue un rôle capital pour la mise en place et le développement de notre propre programme spatial. Nous appuyons le travail du COPUOS et de ses Sous-Comités qui constitue un cadre juridique et institutionnel idoine pour promouvoir le développement spatial tout en tenant compte des besoins et des intérêts des pays en développement.

Au nom du Gouvernement du Brésil, Monsieur le Président, je vous souhaite à vous-même et à tous les participants de cette session des discussions et des débats constructifs et fructueux. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci beaucoup à l'Ambassadeur du Brésil pour cette intervention et pour les aimables paroles prononcées à mon égard. J'aimerais à présent donner la parole aux États-Unis.

M. K. HODGKINS (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, j'aimerais commencer par exprimer la satisfaction de ma délégation de vous voir diriger nos débats. Grâce à votre habile direction, nous sommes persuadés que nous pourrions aussi contribuer à peaufiner le droit spatial. C'est aussi un plaisir de nous retrouver ici avec un groupe d'experts juridiques. La dernière session du Sous-Comité a été fort fructueuse et nous espérons pouvoir continuer de progresser et de résoudre de nouvelles questions qui nous préoccupent tous.

Le COPUOS et ses Sous-Comités ont toujours contribué au consensus en matière de droit spatial et ont ainsi promu plutôt que freiné l'exploration spatiale, grâce à ces traités, notamment le Traité sur l'espace extra-atmosphérique, le Traité sur le sauvetage, le Traité sur la responsabilité et le Traité sur l'immatriculation.

La coopération avec des organisations internationales et des entités privées a également été bénéfique et le résultat en a été une amélioration des services fournis et de la qualité de la vie de par le monde.

Cette session est également une occasion essentielle pour tenir compte du fait que les quatre instruments de droit spatial fondamentaux sont encore loin d'être acceptés par tous, y compris par certains membres du COPUOS. Nous devrions faire un appel aux États et organisations internationales afin qu'ils considèrent la ratification et la mise en œuvre des quatre instruments fondamentaux susmentionnés. Et bien sûr, il faudrait encourager les États qui ont accepté ces instruments à les mettre en œuvre. Les parties ont le devoir d'être à la hauteur de leurs promesses.

Avant d'en venir aux travaux prévus pour cette session, j'aimerais parler des activités récentes qui ont eu lieu chez nous, notamment dans le cadre de notre programme spatial. Durant l'année écoulée, le Président Bush a signé une nouvelle politique nationale afin d'accroître le budget prévu pour l'ensemble de notre programme spatial scientifique, civil et de sécurité. Cette politique vient remplacer qui été en place dans le cadre du

GPS. Pour appliquer cette politique, les États-Unis fourniront à toutes les délégations le positionnement spatial gratuitement et fourniront un accès ouvert et gratuit à l'information nécessaire pour développer et construire les équipements visant à utiliser ces services. Nous voulons également améliorer la performance des services de GPS pour les utilisations civiles de par le monde. Nous encourageons le développement par d'autres pays des systèmes qui permettront d'utiliser le GPS et nous tacherons d'assurer que ces systèmes seront compatibles pour que l'utilisation du GPS soit de plus en plus facile de par le monde.

Vous savez que nous avons un site web où vous pouvez trouver toutes ces informations relatives au GPS.

Le Président Bush vient de signer une nouvelle politique pour le programme de transport spatial et les activités qui devraient accroître nos capacités d'accès à l'espace. C'est une politique qui vient remplacer celle qui était en place depuis 1994. Elle prévoit notamment d'améliorer l'accès aux capacités de transport spatial y compris l'accès aller-retour dans l'espace ; le développement des capacités de transport notamment dans le cadre des orbites plus basses ; et elle vise également à renforcer les capacités de transport pour les générations à venir pour améliorer la responsabilité et la capacité d'adaptation tout en améliorant les coûts aux accès.

J'aimerais également rappeler que ce Sous-Comité a été couronné de nombreux succès qui sont dus au fait qu'il parvient à viser des problèmes pratiques et fait en sorte que les solutions proposées prennent en compte les besoins réels. Nous faisons un appel pour que cette tradition se maintienne, c'est-à-dire que nous touchions aux problèmes pratiques plutôt qu'aux problèmes théoriques, pour éviter également des débats longs, fastidieux et qui n'ont pas trait directement aux problèmes auxquels nous sommes en bute.

Ce faisant, nous allons revenir sur deux points de l'ordre du jour, notamment sur les pratiques des États et des organisations internationales dans l'immatriculation d'objets spatiaux. Nous sommes heureux que le Sous-Comité s'attaque à cette question. Nous remercions les États qui ont fait des rapports sur leurs pratiques d'immatriculation ou d'enregistrement durant la dernière session, et espérons pouvoir aborder cette question encore, et d'en débattre encore durant cette session.

Nous sommes également particulièrement intéressés par le Protocole des biens spatiaux,

notamment en rapport avec la Convention sur les intérêts internationaux en matière d'équipements mobiles d'UNIDROIT. Nous avons un intérêt tout particulier pour cette question. Nous aimerions disposer au bout du compte d'un instrument qui facilite ces activités spatiales, commerciales et leur financement.

Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant des États-Unis pour cette intervention et pour la reconnaissance dont il nous a fait part. Je donne à présent la parole au représentant de l'Ukraine. Vous avez la parole.

Mme N. ZUBACH (Ukraine) [*interprétation du russe*] : Monsieur le Président, au nom de la délégation ukrainienne j'aimerais insister sur le fait que nous apprécions de travailler au sein de ce Sous-Comité et nous sommes persuadés que nos travaux seront couronnés de succès comme cela a toujours été le cas. Nous avons toujours pu discuter les activités et les aspects les plus généraux mais surtout évidemment juridiques avec beaucoup de mesure.

L'Ukraine est partie à quatre des traités des Nations Unies sur l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique. Pour ce qui est de nos activités en 2004, elles ont surtout porté sur le respect de notre pays des traités mais aussi, nous avons essayé de tenir compte du besoin de restructuration et des capacités et des moyens de commercialisation grâce à la coopération avec des organisations internationales.

En 2004, nous avons mis en place un système de navigation national que nous avons intégré dans notre infrastructure spatiale appelé EGNOS. En décembre 2004, deux dispositifs spatiaux ont été lancés, le SITCH-1M et le MICRAL. De nombreux services sont fournis par ces satellites en matière de télédétection. En 2004, nous avons également mis en place six lanceurs et nous avons mis en orbite 13 satellites pour le Brésil, les États-Unis, la Fédération de Russie, la France, l'Arabie Saoudite, etc.

L'Ukraine s'efforce de respecter tous les traités. En 2004, nous avons pris part à une réunion conjointe du groupe de travail de l'IADC. Nous sommes également préoccupés par les débris spatiaux. Nous pensons que c'est un problème grave qu'il convient de résoudre aussi rapidement que possible. C'est pourquoi nous pensons que cette question doit être abordée au sein de l'IISL. Pour ce qui est de la collaboration bilatérale, en matière de

recherches et d'exploitation de l'espace, nous coopérons avec le Brésil, les États-Unis et la République populaire de Chine. Nous venons de signer un traité avec l'Agence européenne et avec la Commission européenne et nous pouvons également nous réjouir de la collaboration avec l'Égypte, la Corée et deux autres pays la Turquie et l'Inde.

Monsieur le Président, ma délégation se félicite des interventions du Président du Sous-Comité juridique. Les délégations se sont déjà exprimées dans le sens que l'adhésion doit être encouragée de la part des États, mais étant donné la situation, le droit spatial international est un peu en retard par rapport au développement de la recherche scientifique. La recherche et l'utilisation ont beaucoup avancé alors que le droit est un peu à la traîne. Les instruments juridiques dont nous disposons ne permettent pas de régir ces nouveaux domaines. C'est pourquoi nous devons entreprendre un travail de codification du droit international spatial tout en maintenant bien sûr le cadre juridique en place. À notre avis, il convient de définir et de mieux délimiter l'espace, en l'absence de quoi nous nous trouverons dans un flou juridique. Pour éviter des conflits en matière de délimitation aussi bien dans l'espace extra-atmosphérique que dans l'espace proche de la Terre, il convient d'aborder cette question dans le régime juridique dès que possible.

La distribution de l'orbite par exemple, doit être rationnelle bien sûr, mais aussi ouverte à tous les pays quelles que soient leurs capacités techniques actuelles, afin qu'ils puissent également avoir l'occasion de tirer parti de manière juste et justifiée des ressources disponibles. Cela vaut également pour les pays qui sont situés dans des positions géographiques délicates. Ce sont des problèmes qu'il faut aborder avec équité. Ma délégation est disposée à discuter de toutes ces questions durant la session en cours.

Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de l'Ukraine pour cette intervention. Je donne à présent la parole à la Fédération de Russie. Je vous en prie, Monsieur.

M. P. G. DZUBENKO (Fédération de Russie) [*interprétation du russe*] : Je vous remercie, Monsieur le Président. Nous sommes heureux de vous voir à la barre une fois de plus. Nous espérons, comme tous les préopinions, que notre réunion sera couronnée de succès. Nous sommes heureux également que Monsieur Vladimir

Kopal et Monsieur Hedman aient été nommés aux positions de présidents des groupes de travail de ce Sous-Comité.

J'aimerais également vous assurer que ce Sous-Comité parviendra sûrement sous votre direction, à avancer considérablement vers l'obtention de ses objectifs et qu'il retrouvera son efficacité, j'irai même jusqu'à dire son autorité passée. Nous vous souhaitons à vous-même ainsi qu'à tous vos collègues une session très fructueuse.

Ma délégation est favorable au développement et au progrès dans un esprit de dialogue dans toutes les matières qui sont visées au régime juridique de l'espace extra-atmosphérique, dans la réglementation des activités en matière spatiale. Nous aimerions que ce dialogue soit toujours plus productif et que le Sous-Comité juridique et par son truchement, le COPUOS dans son ensemble, retrouve la réputation qui était la sienne, à savoir celle d'un organisme actif, productif de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Pour ce qui est du développement progressif du droit international et de sa codification conformément à l'Article XIII de la Charte des Nations Unies, vous-même et les présidents des deux groupes de travail peuvent compter sur la collaboration de ma délégation pour parvenir à cet objectif, certes difficile mais important. Dans l'esprit des dispositions de la Charte des Nations Unies, notre délégation est favorable au développement d'une convention globale des Nations Unies en matière de droit spatial.

Comme nous l'avons dit à plusieurs reprises ce matin, nous sommes persuadés que le droit spatial dans son ensemble, les règles et les normes générales de droit spatial sont désormais à la traîne du développement des activités dans l'espace. Et cette situation évidemment n'est pas désirable. C'est pourquoi nous prenons note avec satisfaction de ce que plusieurs délégations se sont dits disposées à mettre les mains à la pâte et nous espérons que cette idée soit définitivement reprise. Elle est pour nous constructive et le fait que de nombreuses délégations soutiennent cette idée laisse présager qu'elle va gagner de l'importance. Tôt ou tard, de toute façon, ce Sous-Comité parviendra à un consensus pour ce qui est du besoin de nous attaquer à cette tâche.

Il y a une petite explication à cela. Le développement d'une convention globale universelle unique nous permettrait de parvenir à une solution équilibrée, acceptée par tous, des solutions à des problèmes qui à ce jour, restent

toujours sans solution. Je crois que le statut contraignant pourrait être confirmé pour un certain nombre de principes qui ont été adoptés par l'Assemblée générale en tant que recommandations suite à des propositions de ce Sous-Comité. Cela nous permettrait de peaufiner, de compléter un certain nombre de dispositions importantes des traités en matière spatiale.

Une amélioration de ces traités que de nombreuses délégations ont défendus à plusieurs reprises, non seulement l'Union européenne mais aussi le GRULAC et d'autres pays encore. J'insiste, il nous faut une solution équilibrée qui tienne compte des différentes normes juridiques. Si nous nous attaquons de cette manière à certains problèmes, nous pourrions résoudre des dizaines de problèmes qui sont toujours en plan depuis des années. La délimitation de l'espace proche de la Terre, de l'espace extra-atmosphérique, c'est un problème qui est toujours plus pressant, que d'autres organisations spécialisées abordent, nous y reviendrons plus avant, et je suis persuadé que nous tous ici comprenons que c'est ici l'endroit où cette question doit être abordée. Une convention globale, équilibrée qui tiendrait compte de tous les aspects de cette question pourrait également nous permettre de résoudre des questions importantes qui à ce jour restent sans solution tel que le problème des débris spatiaux.

Ce serait ici le lieu idoine dans le cadre d'une convention, en tenant compte de tous les éléments pertinents. Nous sommes persuadés que ce travail nous permettrait de mieux cibler nos discussions et de parvenir à des solutions plus claires, notamment pour ce qui est du statut de la mise en œuvre des traités spatiaux des Nations Unies. Nous pourrions peut-être parler de la possibilité de mettre en place un petit groupe de travail, groupe d'experts en matière d'amendement des traités. Mais nous y reviendrons peut-être plus tard.

Monsieur le Président, cette année, le Sous-Comité va poursuivre l'examen de l'expérience des États membres en matière d'enregistrement d'objets spatiaux. Le moment est venu d'aborder cette question dans le cadre du Sous-Comité. En effet, nous avons pu observer dernièrement une pratique qui nous paraît regrettable qui est celle de ne pas enregistrer ces objets. Ma délégation considère que c'est là une pratique qui mine les principales dispositions des traités spatiaux internationaux et qu'il faut remédier à cette situation. Lorsque nous aborderons ce point de l'ordre du jour, nous reviendrons aussi sur cette question.

Monsieur le Président, nous nous félicitons des résultats obtenus lors de la quarante-deuxième session qui a eu lieu au mois de février en matière de débris spatiaux. Le fait que le Sous-Comité scientifique et technique ait mis en place un groupe de travail spécifique pour aborder cette question et qu'il ait approuvé son programme de travail jusqu'en 2007 nous semble un grand pas en avant. Un document a été approuvé également qui établit les principes directeurs des concepts fondamentaux sous-jacents aux principes techniques futurs qui s'appliqueront à la mitigation des débris spatiaux dans l'espace sircom terrestre.

Nous pensons, Monsieur le Président, qu'il serait trop tôt pour que notre Sous-Comité juridique aborde la question des débris spatiaux. Le Sous-Comité scientifique et technique vient juste de s'attaquer à cette question, il est en train de rédiger un nouveau document qui devrait être encore peaufiné, amélioré et il sera plus logique d'attendre que le Sous-Comité scientifique et technique en ait terminé avec sa tâche et lorsque ce Sous-Comité sera parvenu à rédiger un document élaboré, bien fondé, nous pourrons à notre tour aborder cette question. Bien entendu, nous ne pouvons exclure la possibilité de débattre cette question.

Lors de la présente session, notre Sous-Comité va examiner les résultats du groupe intersession qui a été mis en place pour examiner la possibilité de faire des Nations Unies, l'autorité de supervision, surveillance, tout cela entre guillemets, il n'y a pas un terme consacré, pour ce qui est de l'enregistrement des transactions spatiales, qui a été mis en place dans le cadre du Protocole des biens spatiaux lors de la Convention sur les intérêts financiers en matière spatiale du Cape en 2001. Nous pensons que le groupe intersession a très bien débroussaillé le terrain et a préparé un rapport excellent dont les principales dispositions nous paraissent acceptables. Toutefois, au regard de ce rapport, nous ne trouvons pas de réponses claires à un certain nombre de questions clés, notamment pour ce qui est des aspects d'organisation et d'application financière d'une telle nomination des Nations Unies en tant qu'autorité de surveillance. Il s'agirait d'une tâche supplémentaire que nous attribuerions aux Nations Unies. Il n'y a pas non plus de solution à la question de savoir ce qui arriverait si des demandes étaient adressées aux Nations Unies ou si des actions illégales, illicites étaient commises au sein du registre. Tant que ces questions ne seront pas résolues de manière plus ou moins satisfaisante, il nous paraît prématuré de parler de l'adoption par ce Sous-Comité d'un projet de résolution à présenter à l'Assemblée générale en la matière.

Pour ce qui est des perspectives des activités spatiales dans le XXIème siècle, j'aimerais dire que les capacités financières et scientifiques et techniques à ce stade font que ces pays sont incapables de mettre en place des armes dans l'espace ou des dispositifs militaires. À notre avis, la militarisation, la course aux armements spatiaux constitue un danger qui pourrait mettre en danger la sécurité internationale, la stabilité et la paix internationales, du moins telle que nous les connaissons, notamment l'état de droit dans l'espace, c'est-à-dire l'état tel que nous le connaissons à présent.

Nous sommes et nous avons toujours été et nous serons toujours pour un espace démilitarisé. Cela ne signifie pas et nous l'avons déjà dit ailleurs, que nous sommes contre l'utilisation de l'espace à des fins de défense, mais les objets de défense dans l'espace n'ont le droit d'exister que dans la mesure où ils servent à maintenir la stabilité stratégique et la sécurité internationale et surtout, s'ils sont utilisés avant tout pour réduire les tensions et le risque de conflit militaire et qui respectent les accords en matière de désarmement. Je crois qu'il est clair qu'il convient de poursuivre nos efforts pour renforcer le régime international pour tenir compte de tous les aspects, y compris celui du déploiement d'armements dans l'espace extra-atmosphérique, quels que soient ces armements.

Ce Sous-Comité juridique surtout et notre Comité en général a vraiment un rôle clé à jouer en la matière et notre travail pourrait jouer un rôle essentiel pour déterminer la manière dont l'exploration de l'espace va se poursuivre. Certains collègues l'ont dit ce matin à plusieurs reprises. D'autres enceintes, d'autres organisations, notamment la Conférence du désarmement à Genève, se penchent à présent sur des initiatives soumises par un certain nombre de pays, la Russie, la Chine notamment, sur cette question justement.

Étant donné que ce débat est en cours, on entend parfois des rumeurs et même des voix qui considèrent qu'il ne faudrait pas faire doublon avec le travail qui se fait ailleurs, notamment au sein du Comité du désarmement de Genève. Il ne s'agit pas en fait de faire doublon et encore moins d'être en concurrence, absolument pas. Comme l'a dit le délégué de la Chine ce matin, ce que nous souhaitons c'est tenir compte des dernières nouveautés technologiques pour mettre en place un mécanisme juridique visant à faire respecter le mandat du COPUOS. Je veux parler du point 10 de l'ordre du jour lorsque je dis tout cela. Bien sûr, nous reviendrons sur cette question lorsque nous parviendrons à ce point de l'ordre du jour.

Enfin, Monsieur le Président, un dernier commentaire si vous m'y autorisez. Nous savons gré aux organisations gouvernementales tel que l'Institut international du droit spatial, l'Association internationale, l'Université internationale et d'autres pour leurs contributions au développement du droit international. Nous sommes également reconnaissants aux experts juridiques qui y ont contribué. Nous sommes persuadés que le rôle de tous ces acteurs continuera de croître.

Hélas, beaucoup des idées qui ont été avancées par ces juristes et ces organisations internationales ne sont absolument pas prises en compte. Pour ne citer qu'un exemple, un certain nombre d'articles ont été publiés dans des journaux, des magazines sérieux. De nombreuses personnes sérieuses travaillent sur des questions juridiques nouvelles qui n'ont pas de rapport direct avec celui que font les organisations et les instances en place. L'élévateur spatial par exemple, les systèmes de l'ère spatiale, d'autres encore. On pourrait également citer des travaux intéressants déployés ces dernières années au sujet de la pollution de l'espace extra-atmosphérique, des débris spatiaux. On pourrait citer encore le travail du Dr Kopal qui est d'une excellente qualité, très novateur, il est présent ici et il va du reste diriger l'un de nos groupes de travail et il est regrettable que ces idées très souvent ne soient pas du tout prises en compte, on n'en parle pas du tout.

Il serait bon, je crois, que notre Sous-Comité puisse demander à l'OOSA, au Bureau, de préparer en collaboration avec l'Institut international de droit spatial et peut-être d'autres organisations internationales, préparer un document qui contiendrait la liste de toutes les idées sérieuses d'hommes de science, de juristes et d'organisations gouvernementales internationales en matière de droit spatial, idées intéressantes et novatrices. Nous pourrions ensuite, partant de cette liste, préparer un programme de travail sur ces questions pour l'avenir. Je lance là cette idée qui pourrait peut-être donner un coup de fouet au Sous-Comité, qui pourrait être une mesure incitative, un encouragement à un travail peut-être plus créatif sur des données qui ne font pas encore l'objet de consensus dans ce Sous-Comité.

Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de la Fédération de Russie pour les idées présentées. Je donne à présent la parole à la délégation thaïlandaise.

M. J. THIRAWAT (Thaïlande) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le

Président. Monsieur le Président, c'est la première fois que je prends la parole. J'aimerais donc rejoindre les autres délégations et vous féliciter pour votre élection au poste de Président de cette réunion. Sous votre direction avisée, je suis certain que cette réunion atteindra ses objectifs et sera couronnée de succès.

Monsieur le Président, la Thaïlande est consciente du rôle crucial et capital du Sous-Comité juridique du COPUOS dans le développement du droit spatial international et dans les progrès enregistrés en la matière. Voilà pourquoi, étant donné que la Thaïlande a de nombreuses activités spatiales, autant au niveau public que privé, et après l'avènement de nouvelles façons et moyens d'exploiter l'espace extra-atmosphérique, nouveaux moyens qui pourraient soulever de grands problèmes complexes, mon pays a le grand honneur d'avoir l'occasion pour la première fois de faire partie en tant que membre de cet organe auguste d'experts érudits en matière de droit spatial, de contribuer à cette tâche.

Nous pouvons également partager nos expériences et préoccupations avec les autres États membres en vue de collaborer vers des solutions équitables acceptables pour tous. À cette fin, nous sommes tout à fait disposés à coopérer pleinement avec le Sous-Comité juridique du COPUOS dans le cadre de ses travaux tout à fait louables.

Monsieur le Président, concernant le programme de nos travaux, nous sommes de l'avis que les règles provenant des réunions du COPUOS auront un grand impact sur les activités et sur le droit spatial actuel. En la matière, nous soumettrons nos commentaires au plus tard lors de cette séance. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie. Je donne à présent la parole à la République de Corée. Monsieur, vous avez la parole.

M. J.-W. LEE (République de Corée) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. D'emblée, nous sommes ravis de vous voir présider le Sous-Comité juridique encore une fois cette année. J'aimerais saisir cette occasion pour vous exprimer notre gratitude ainsi que saluer les efforts du Sous-Comité juridique du COPUOS. Nous sommes certains que sous votre direction, nos travaux seront couronnés de succès.

Nous aimerions également remercier le Secrétariat pour la préparation de cette réunion, préparation tout à fait organisée.

Monsieur le Président, le Sous-Comité juridique a constitué un forum utile de discussions concernant les questions juridiques de l'espace extra-atmosphérique et le Sous-Comité juridique a joué un rôle capital dans l'établissement d'un cadre juridique pour les activités spatiales. Voilà pourquoi ma délégation pense que les progrès technologiques et scientifiques dans les domaines de l'espace extra-atmosphérique et le besoin croissant de leur application pour améliorer la qualité de vie demandent que le Sous-Comité joue un rôle encore plus avancé.

Nous notons avec satisfactions l'adoption du rapport sur la mise en oeuvre des recommandations d'UNISPACE III et nous espérons que le plan d'action sera mis en oeuvre de façon appropriée dans un esprit de coopération internationale et dans l'intérêt de toute l'humanité. À cet égard, nous soulignons l'organisation de l'Atelier sur le droit spatial au Brésil en novembre 2004 ainsi que les résultats obtenus et nous espérons que nous pourrions contribuer à créer les capacités des États membres en matière de droit spatial national et international et nous espérons pouvoir promouvoir l'universalité des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace.

Monsieur le Président, concernant l'examen des principes sur les sources d'énergie nucléaire dans l'espace extra-atmosphérique, nous avons examiné avec soin les débats qui ont eu lieu au sein du Sous-Comité scientifique et technique et nous espérons que tous vos résultats seront obtenus rapidement. Nous espérons pouvoir faire de ces principes une norme juridique internationale.

Concernant le projet de protocole sur les biens spatiaux, nous pensons que sa conclusion serait bénéfique pour toutes les parties autant vendeurs qu'acheteurs, les pays en développement et les pays industrialisés. Il est essentiel que le Sous-Comité juridique établisse un mécanisme efficace pour l'immatriculation internationale des objets sans préjudice des principes clés du droit public international, y compris les traités des Nations Unies relatifs à l'espace et sans causer de préjudice ou sans imposer un fardeau aux autorités de surveillance.

Ma délégation pense qu'étant donné la position et la crédibilité de la Convention, les Nations Unies sont l'organisation internationale la plus appropriée pour assumer le rôle d'autorité de surveillance. Nous saluons le rapport du groupe de travail ad hoc à participation non limitée sur le caractère opportun des Nations Unies en tant qu'autorité de surveillance. Nous saluons les efforts de la délégation néerlandaise et nous espérons

qu'un consensus sera atteint sur cette question lors de cette séance.

Le COPUOS a examiné les pratiques des États et des organisations internationales dans l'immatriculation des objets spatiaux et il s'agit-là d'un plan de travail sur quatre ans. Ces efforts vont contribuer à l'amélioration de l'efficacité de la Convention sur l'immatriculation ainsi que les autres traités sur l'espace extra-atmosphérique. Ces discussions seront bénéfiques aux pays qui souhaitent améliorer leur législation spatiale nationale. En la matière, la République de Corée a adhéré à quatre des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace et est pour le moment en train de préparer une loi nationale pour mettre en oeuvre tous ces traités.

Nous continuons à rechercher une coopération étroite avec tous les États membres afin d'avancer en matière de législation nationale.

Monsieur le Président, en guise de conclusion, j'aimerais réaffirmer notre engagement envers les efforts collectifs de la communauté internationale afin d'atteindre notre but ultime à savoir un régime juridique sur l'espace extra-atmosphérique qui serait bénéfique pour toute l'humanité. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur. Je donne à présent la parole à la délégation roumaine.

M. D. PRUNARIU (Roumanie) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. D'abord, j'aimerais vous féliciter pour votre élection au poste de Président de ce Sous-Comité juridique du COPUOS cette année. Nous vous communiquons nos meilleurs vœux de succès et nous espérons que nos travaux seront fructueux.

La Roumanie reconnaît l'importance de la coopération internationale dans l'établissement d'un état de droit comprenant des normes pertinentes sur le droit spatial et le rôle de la coopération internationale pour l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques. Par conséquent, nous aimerions souligner l'importance d'une adhésion la plus large possible aux instruments internationaux qui promeuvent l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique afin de relever les nouveaux défis et d'améliorer la qualité de vie de l'homme.

La Roumanie est partie au Traité de 1967, à l'Accord de 1968 sur le sauvetage des astronautes, à la Convention de 1972 sur la responsabilité internationale et a signé l'Accord de 1979 sur la

Lune. J'ai le plaisir de vous informer que la Roumanie a pris les mesures finales pour pouvoir adhérer à la Convention de 1975 sur l'immatriculation des objets.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, nous continuons à améliorer nos programmes spatiaux au niveau national et avec la collaboration de la communauté spatiale internationale. Le programme spatial roumain est développé sous l'autorité de l'Agence spatiale roumaine et est mis sur pied grâce à 95 organisations de recherches universitaires ou industrielles. Cinq sous-programmes sont mis sur pied : politique spatiale et infrastructure, exploration de l'espace, applications spatiales, technologie aérospatiale, développement industriel, etc. Ces programmes ont été terminés au printemps et nous avons pris des mesures en matière de sécurité. 94 projets sont en cours et ils impliquent la participation de 830 membres de personnel travaillant à plein temps.

La plupart de ces projets implique une coopération internationale. Par exemple :

- Le projet d'exploration de l'espace international, le programme PLANCK et CLUSTER de l'Agence spatiale européenne, le spectromètre magnétique Alpha, le programme FAST de la NASA, COROT du CNES (Agence spatiale française) ;
- Le GRS, la télémédecine spatiale avec des partenaires américains, les applications du Centre Galiléo, la surveillance environnementale de la dégradation des terres, la gestion des inondations, le projet d'exploitation des terres développé en coopération avec la FAO ;
- Le développement de principes pour la technologie des télécommunications spatiales, la navigation et une mission utilisant un petit satellite. Cette dernière mission se fait en partenariat avec l'Europe et les États-Unis.

Concernant la science spatiale, la microgravité, l'observation de la Terre, les télécommunications, la navigation, le positionnement et le génie spatial, nous continuons à coopérer dans le cadre de l'Agence spatiale européenne. Des accords et des projets de coopération technique sont en cours entre l'Agence roumaine et d'autres organisations telles que la NASA et le Centre national français. Nous sommes

également en coopération avec l'Agence russe, le Centre aérospatial allemand concernant des projets liés à la technologie spatiale et impliquant l'agriculture, la surveillance de l'environnement et la télémédecine. La Roumanie contribue directement au programme cadre 6 de l'Union européenne et ce de façon active. Un accord avec la Fédération de Russie est en cours concernant l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique. Nous continuons à fournir une assistance technique aux États en développement, notamment la République de Moldova dans les applications de la télédétection pour l'agriculture.

Pour que nous puissions tous comprendre les récentes évolutions technologiques, nous notons que l'humanité fait face à de plus en plus de menaces, le terrorisme, les maladies incurables, la pauvreté et la famine. La technologie spatiale a prouvé qu'elle pouvait réduire les effets négatifs des catastrophes naturelles. Néanmoins, nous devrions améliorer les mécanismes et améliorer l'efficacité des outils instruments spatiaux afin d'avoir un bon système d'alerte et de surveillance et de prédiction en cas de catastrophes naturelles. Cependant, parmi les problèmes les plus importants auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui, figure le développement économique qui est confronté au réchauffement de la planète. Nous devons également faire face au terrorisme et aux maladies infectieuses.

Il est essentiel que les activités spatiales contribuent à la sécurité de chaque État. Cette contribution est possible en conservant l'aspect pacifique de la technologie spatiale et en améliorant l'utilisation et l'exploitation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques.

Des efforts internationaux sont nécessaires plus que jamais et il est nécessaire de discuter de la sécurité dans le cadre de diverses organisations internationales. Les aspects juridiques de ces problèmes sont également capitaux.

En Roumanie, je peux vous annoncer que le rôle de l'espace dans le maintien de la sécurité a été reconnu. L'Agence spatiale roumaine est en charge d'un programme mené par le Comité interministériel sur la recherche scientifique pour améliorer la sécurité. Les aspects juridiques sont bien entendu pris en considération dans ce programme.

Étant donné la signification mondiale de la gestion des catastrophes et les aspects de sécurité lors des développements spatiaux, j'attire votre attention sur le besoin pour le Comité et ses Sous-Comités d'avoir un rôle plus présent et de trouver

une définition appropriée pour leurs mécanismes. Nous devons en effet relever les nouveaux défis qui se posent.

Monsieur le Président, distingués délégués, concernant les aspects juridiques, nous pensons que les États membres devraient envisager l'harmonisation des dispositions des traités des Nations Unies relatifs à l'espace afin d'avoir une législation spatiale internationale et nationale beaucoup plus cohérente.

Nous sommes satisfaits que les débats aient été couronnés de succès sur le terme « État de lancement » utilisé dans la Convention sur la responsabilité et la Convention sur l'immatriculation. Ceci est d'une importance capitale d'après nous. Ces dernières années, nous avons vu de nouvelles technologies faire leur apparition et des activités spatiales sont également menées par des entités non-gouvernementales, des agences gouvernementales en partenariat avec des entités non-gouvernementales et nous avons également vu apparaître des partenariats entre les agences non-gouvernementales et divers États.

Nous soutenons également le programme UNIDROIT pour l'élaboration d'un protocole à la Convention sur les intérêts internationaux en matière de biens d'équipement mobiles.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie la Roumanie pour cette déclaration. Y a-t-il d'autres délégations qui souhaiteraient prendre la parole sur ce point de l'ordre du jour ? Il n'y a plus d'autres interventions. Nous pouvons conclure l'examen du point 3, « Débat général », cet après-midi.

État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace (point 4 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs les délégués, passons maintenant à l'examen du point 4 de l'ordre du jour, « État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace ».

J'aimerais vous informer que le Bureau a distribué des renseignements mis à jour durant cette session sur le statut des accords internationaux relatifs aux activités dans l'espace extra-atmosphérique en date du 1^{er} janvier 2005. Ces informations sont reprises dans un livret que vous recevrez avec le texte comprenant les traités des Nations Unies et les principes des Nations Unies

relatifs à l'espace. La cote pertinente est la suivante ST/SPACE/11/Add.1/Rev.2.

En date du 1^{er} janvier 2005, avec l'adhésion de la Belgique à l'Accord sur la Lune le 29 juin 2004, le statut des traités des Nations Unies relatifs à l'espace est le suivant :

- Le Traité de 1967 sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, ce traité a été ratifié par 98 États et signé par 27 États supplémentaires.
- L'Accord de 1968 sur le sauvetage et le retour des astronautes et la restitution des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique comprend 88 États parties et a été signé en outre par 25 États. En plus, une organisation internationale a déclaré qu'elle acceptait les droits et obligations découlant de ce traité.
- La Convention de 1972 sur la responsabilité internationale pour les dommages causés par des objets spatiaux, comprend 82 États parties et a été signée en outre par 25 États. Par ailleurs, deux organisations internationales ont déclaré qu'elles acceptaient et reconnaissaient les droits et obligations découlant de ce traité.
- La Convention de 1975 sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique, comprend 45 États parties et a été signée par quatre États. Deux organisations internationales ont déclaré qu'elles acceptaient et reconnaissaient les droits et obligations découlant de ce traité.
- L'Accord de 1979 régissant les activités des États sur la Lune et les autres corps célestes, a onze États parties et a été signé en outre par cinq États.

Ce matin, le document sur l'enseignement a également été distribué en tant que document 4. Ce document reprend 40 institutions provenant de 23 pays. Ces pays offrent des cours et un enseignement en matière de droit spatial.

À présent, je donne la parole aux délégations qui souhaitent intervenir au titre du point 4 de l'ordre du jour. Y a-t-il des délégations qui

souhaiteraient intervenir ? Aucune intervention. Nous pouvons donc poursuivre l'examen du point 4, « État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace », cet après-midi.

Information concernant les activités des organisations internationales dans le domaine du droit spatial (point 5 de l'ordre du jour)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs les délégués, passons au point 5 à l'ordre du jour, « Information concernant les activités des organisations internationales dans le domaine du droit spatial ». J'aimerais vous rappeler que dans le cadre du débat de ce point, les États membres peuvent porter à l'attention du Sous-Comité juridique toute information concernant les activités des organisations internationales relatives au droit spatial.

Conformément à l'accord obtenu durant la quarante-troisième session du Sous-Comité l'an dernier, les organisations internationales ont été invitées à faire rapport devant le Sous-Comité sur leurs activités. Les rapports que nous avons reçus des organisations internationales avant le 9 mars 2005 sont repris dans le document portant la cote A/AC.105/C.2/L.254 et l'addendum 1. Les rapports reçus après le 9 mars sont situés en salle et portent la cote document de conférence 5.

Dans sa résolution 59/116, l'Assemblée générale s'est mise d'accord pour que le Sous-Comité juridique considère le niveau de participation des entités qui ont un statut d'observateur permanent devant le COPUOS. De même durant la quarante-huitième session de juin, le Comité fera rapport sur les moyens d'améliorer la participation des délégations aux travaux du Sous-Comité.

J'aimerais informer les délégués qu'en réponse à une demande du Comité, la réunion inter-agence du Bureau durant sa dernière session de janvier a envisagé la question d'améliorer la participation des entités des Nations Unies au travail du Comité et de ses Sous-Comités. Les ressources en personnel et les ressources financières sont limitées. Cependant les diverses agences des Nations Unies pourraient améliorer leur participation en préparant des rapports par écrit sur demande concernant des domaines relevant de divers points à l'ordre du jour. Ces informations et rapports pourraient contribuer aux activités du Comité et de ses Sous-Comités.

Ceci étant dit, j'ouvre à présent le débat sur le point 5 à l'ordre du jour. Pour le moment, un

orateur figure sur ma liste. Il s'agit du représentant pour l'UNESCO. L'UNESCO vous avez la parole.

M. J. TORT (UNESCO) : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, honorables délégués, l'UNESCO se réjouit, Monsieur le Président, de participer à nouveau sous votre conduite à cette session du Sous-Comité juridique. Permettez-moi également d'adresser les félicitations de notre organisation au Professeur Kopal et à Monsieur Hedman.

J'ai l'honneur de vous informer des activités et des projets de l'UNESCO en matière d'éthique de l'espace extra-atmosphérique. Comme vous le savez, l'UNESCO et son organe consultatif, la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST), se sont saisis de la question depuis maintenant six ans.

Depuis 2002, l'UNESCO a transmis à votre Sous-Comité et au groupe d'experts ad hoc qu'il a constitué, les recommandations adoptées en 2001 par la COMEST. Suite à l'avis du groupe d'experts, la Division d'éthique des sciences et des technologies de l'UNESCO a préparé un document d'orientation qui vise à explorer, en accord avec les recommandations de la COMEST, les recommandations du groupe d'experts, et dans le respect du rôle et de la spécificité des différents acteurs, les possibilités d'action pour l'UNESCO. Comme nombre d'entre vous le savent, nous avons soumis ce document à une série de consultations bilatérales afin d'estimer l'opportunité des différentes propositions contenues dans ce document.

C'est au vu des résultats de cette consultation que la COMEST a recommandé à l'UNESCO de ne pas chercher à produire une déclaration de principes éthiques sur la question, mais de faire porter l'accent sur la sensibilisation aux problèmes moraux que soulèvent les activités spatiales dans le cadre d'une coopération internationale renforcée. Cette recommandation a été adoptée par la COMEST lors de sa quatrième session ordinaire qui s'est tenue, sur l'invitation du Royaume de Thaïlande, du 23 au 25 mars dernier à Bangkok. Elle sera transmise à la Conférence générale de l'UNESCO à l'automne prochain qui décidera bien évidemment du programme à venir de l'Organisation en matière d'éthique de l'espace extra-atmosphérique.

Les activités de l'UNESCO dans l'éthique de l'espace extra-atmosphérique ne se sont par ailleurs pas limitées à explorer ses possibilités d'action. Dans le cadre de notre projet de construction de l'éthique de l'espace à la fois comme discipline

scientifique et comme discours public, l'UNESCO poursuit son effet pour intéresser et impliquer des philosophes, des éthiciens, des chercheurs en sciences sociales, mais aussi des représentants de la société civile aux questions éthiques soulevées par les activités spatiales. C'est ainsi que des questions comme les motivations de l'exploration spatiale, la dignité des astronautes, la façon de traiter une éventuelle vie extra-terrestre, ou la propriété intellectuelle commencent à être envisagées non plus seulement sous l'angle juridique ou scientifique –deux points de vue qui sont évidemment incontournables– mais également sous l'angle éthique. Ce point de vue éthique consiste, d'une part, en l'étude et la clarification des valeurs morales en jeu, de leur justification et de leur application, et d'autre part, en la reconnaissance et la promotion du caractère public de ces questions.

C'est dans cet esprit que l'UNESCO et le Centre européen pour le droit spatial ont organisé, en coopération avec le département juridique de l'ESA et l'Institut du droit de l'espace et des télécommunications de l'Université de Paris XI, le symposium « Cadre éthique et légal pour les astronautes lors des séjours spatiaux », qui s'est tenu au siège de l'UNESCO le 29 octobre 2004, et dont le Président du COPUOS, le Dr Adigun Ade Abiodun, nous a fait l'honneur de bien vouloir être le rapporteur. Comme vous avez pu le remarquer, quelques exemplaires d'une version temporaire des actes de ce symposium ont pu être mis à la disposition du Sous-Comité. Une publication définitive, plus complète et en anglais devrait être disponible en juin, lors de la prochaine session du Comité. Comme vous pourrez en juger à la lecture de ces actes, la confrontation des points de vue des astronautes, des juristes, des philosophes et des agences a permis l'émergence de points de vues et de questionnements originaux. Nous comptons bien rééditer, à l'avenir, ce genre d'événements, et nous espérons vous y voir nombreux.

Je dois également mentionner notre coopération avec l'Agence spatiale européenne dans deux groupes de travail relatifs aux programmes d'exploration. L'Agence européenne a en effet demandé à l'UNESCO son concours pour le groupe de travail éthique sur l'exobiologie et la protection planétaire ainsi que pour le groupe de travail sur la stratégie d'exploration. Dans ces deux groupes, nous nous efforçons de représenter un point de vue éthique et humaniste sur l'exploration spatiale, et de favoriser un débat public et informé sur les questions morales qu'elle soulève.

Pour conclure, Monsieur le Président, je souhaiterais inviter, au nom de l'UNESCO, tous les États à s'impliquer et à inciter les acteurs concernés

à s'impliquer dans le débat et la sensibilisation aux questions morales soulevées par les activités spatiales. Nous espérons que la publication des actes de la conférence sur les astronautes élargira encore le cercle des acteurs qui s'intéressent à l'éthique de l'espace, et nous ne doutons pas que la coopération déjà fructueuse entre le Comité et l'UNESCO ne fera que s'enrichir dans les années à venir.

Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT : Je vous remercie beaucoup, Monsieur le représentant de l'UNESCO. Le Sous-Comité juridique a toujours suivi avec attention les travaux de l'UNESCO en matière d'éthique de l'espace et je souhaite qu'on puisse continuer à avoir cette interaction avec votre organisation.

Est-ce qu'il y a d'autres délégations qui souhaitent prendre la parole ? Je reconnais la délégation de la République tchèque. Vous avez la parole.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. C'est la première fois que je prends la parole devant le Sous-Comité. J'aimerais donc exprimer notre satisfaction et notre plaisir de vous voir en forme au poste de Président de ce Sous-Comité. Nous vous souhaitons le meilleur pour vos travaux au sein de cet organe important.

Après la déclaration de l'UNESCO, j'aimerais exprimer quelques remarques. Ma délégation a suivi les activités et les efforts déployés par l'UNESCO en matière de l'éthique pour l'espace extra-atmosphérique. La COMEST lancée il y a six ans a fourni de nombreux efforts pour aboutir à des résultats spécifiques et très intéressants. Nous avons étudié en particulier le document publié en juin dernier. Il s'agit d'un document sur l'éthique de l'espace extra-atmosphérique et ce document devrait être une base pour davantage de discussions.

Nous avons également examiné le questionnaire sur la faisabilité d'un instrument international et la possibilité de mesures internationales dans le domaine de l'éthique et nous avons envoyé nos réponses au secrétariat de l'UNESCO.

Dans le même temps, j'aimerais exposer brièvement quelques principes ou idées directrices concernant notre approche de l'éthique dans l'espace extra-atmosphérique. L'élaboration et l'établissement d'un instrument international pour

des principes éthiques dans le cadre de l'exploration pacifique de l'espace extra-atmosphérique devraient être précédés par un débat de fond sur les objectifs, les concepts sous-jacents à ces principes. Cela prendrait du temps, probablement plus de temps que ce qu'on avait pensé au départ. Cet effort ne devrait pas être conçu comme une tentative de revoir les principes juridiques exposés dans les traités des Nations Unies ainsi que les principes des instruments d'ores et déjà en vigueur. Ces traités et principes ont été le résultat d'un consensus entre divers États. La nature et l'objectif de principes éthiques que l'on pourrait inclure dans un instrument international de l'UNESCO, devraient être bien définis. De tels principes devraient avoir une force morale et non contraignante. Étant donné l'interrelation entre le droit spatial et l'éthique spatiale, il devrait y avoir une certaine harmonisation entre les textes concernés et les principes éthiques devraient être pris en considération autant que possible.

Une coopération et une interaction étroites avec le COPUOS et en particulier avec le Sous-Comité juridique sont nécessaires afin d'éviter des mauvaises interprétations ou des doublons.

Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le représentant de la République tchèque, pour vos commentaires concernant la question soulevée par l'UNESCO. Je vous remercie pour vos mots d'encouragement.

Y a-t-il d'autres délégations qui souhaiteraient prendre la parole ? En l'absence de commentaires supplémentaires, nous pouvons continuer l'examen du point 5, « Information concernant les activités des organisations internationales dans le domaine du droit spatial », cet après-midi.

Mesdames et Messieurs les délégués, je vais bientôt lever la séance. Toutefois, auparavant j'aimerais vous informer de notre calendrier de travaux pour cet après-midi. Nous nous retrouverons ici à 15 heures. Nous poursuivrons et je l'espère terminerons l'examen du point 3, « Débat général », nous poursuivrons l'examen du point 4, « État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace », ainsi que l'examen du point 5, « Information concernant les activités des organisations internationales dans le domaine du droit spatial ».

Y a-t-il des questions ou commentaires concernant ce programme de travail ? Il n'y a pas de commentaires. Je donne à présent la parole au Secrétariat qui souhaite faire une annonce.

Mme N. RODRIGUES (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : J'aimerais informer les délégations que la réunion ESA aura lieu en face de la salle de conférence 3 cet après-midi.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie. La séance est levée. Nous nous retrouvons à 15 heures.

La séance est levée à 12 heures.